



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

commémoration du quatre-vingtième anniversaire de la fin de la Première Guerre mondiale

Question écrite n° 18588

Texte de la question

M. Michel Bouvard attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants sur son refus de financer la moindre manifestation commémorative du 11 novembre 1918 en Savoie, aussi bien l'exposition itinérante sur les hôpitaux savoyards durant la guerre que la modeste stèle commémorative de la plus grande catastrophe ferroviaire de France qui, le 12 décembre 1917, à Saint-Michel-de-Maurienne, coûta la vie à plusieurs centaines de militaires français du front italo-autrichien. Compte tenu du très important tribut payé par la province de Savoie durant la Première Guerre mondiale dont tous les historiens s'accordent à reconnaître qu'il était souvent supérieur au regard de la population aux morts d'autres provinces, il tient à faire part de son indignation et souhaite connaître les raisons de cette position du Gouvernement.

Texte de la réponse

L'année 1998 a été celle de la commémoration du quatre-vingtième anniversaire de l'année 1918, marquée par deux événements majeurs : la seconde bataille de la Marne et la fin de la Grande Guerre. Le programme commémoratif approuvé par le Haut Conseil de la mémoire combattante, présidé par M. le Président de la République, a donc été entièrement centré sur ces deux axes essentiels. C'est pourquoi l'ensemble des crédits destinés au financement des actions de mémoire a été consacré à la réalisation de ce programme. Cette priorité a nécessairement limité les possibilités d'aider à la concrétisation d'autres actions liées à la guerre de 1914-1918 où à des événements qui n'ont pas un lien direct avec le quatre-vingtième anniversaire.

Données clés

Auteur : [M. Michel Bouvard](#)

Circonscription : Savoie (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18588

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 août 1998, page 4759

Réponse publiée le : 21 décembre 1998, page 6951